

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



67204

Procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2012

L'an deux mille douze, le seize janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, au complet suite à l'élection municipale partielle du huit janvier deux mille douze, sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le premier adjoint au maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Raymond LEIPP, M. Pierre BRAUN , M. Pierre GILLERON , Mme Simone WOLFER-FREPPÉ, M. Julien GUILLON, Mme Fabienne VONTHRON, M. Raymond SCHWEITZER, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Bernard MARTIN, M. Roland SCHAFFNER , M. Alain EHRET , M. Patrick KOCH , M. Jean-Michel HENNINGER , Mme Monique KLEISER, Melle Sabrina MARTINO, Mme Anne COUPPIE, M. Valentin RABOT, Mme Anne ANKENMANN.

Absents ayant donné procuration :

M. Julien RIEHL ayant donné procuration à Mme Corinne DROEHNLE-BREIT

Le conseil désigne, à l'unanimité, comme secrétaire Mme Sylvie STENGEL.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Premier adjoint au maire qui, rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection partielle du 8 janvier 2012 et déclare installer Mme Anne ANKENMANN, dans ses fonctions de conseillère municipale.

M. Bernard MARTIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

N°2012-01 : Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Raymond LEIPP : 18 voix

M. Raymond LEIPP ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé.

M. Raymond LEIPP déclare accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur le Maire Raymond LEIPP prend la présidence pour la suite.

N°2012-02 : Fixation du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal la création de 5 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création de 5 postes d'adjoints au maire par

- 19 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre.

N°2012-03 : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 5,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Roland SCHAFFNER : 18 voix

M. Roland SCHAFFNER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Pierre BRAUN : 18 voix

M. Pierre BRAUN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

A obtenu :

- M. Pierre GILLERON : 16 voix

M. Pierre GILLERON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème adjoint au maire.

- Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18

- majorité absolue : 10
- A obtenu :
- Mme Simone WOLFER FREPPEL : 18 voix

Mme Simone WOLFER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 4ème adjoint au maire.

- Election du Cinquième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- M. Julien GUILLON : 18 voix

M. Julien GUILLON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5ème adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**N°2012-04 : ELECTIONS DES DELEGUES POUR SIEGER A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« LES CHATEAUX »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 11 décembre 2000 portant création de la Communauté des Communes « Les Châteaux »,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la commune auprès de la communauté de communes les Châteaux

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant les candidatures suivantes,

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Raymond LEIPP	M. Valentin RABOT
M. Roland SCHAFFNER	Mme Fabienne VONTHRON
M. Bernard MARTIN	M. Alain EHRET
M. Julien RIEHL	M. Julien GUILLON

Election du 1^{er} délégué titulaire : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– M. Raymond LEIPP : 19 voix

M. Raymond LEIPP ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} délégué titulaire à la communauté de communes les Châteaux

Election du 2^{ème} délégué titulaire : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

– M. Roland SCHAFFNER : 19 voix

M. Roland SCHAFFNER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} délégué titulaire à la communauté de communes les Châteaux

Election du 3^{ème} délégué titulaire : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

– M. Bernard MARTIN: 19 voix

M. Bernard MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} délégué titulaire à la communauté de communes les Châteaux

Election du 4^{ème} délégué titulaire : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :
– M. Julien RIEHL : 19 voix

M. Julien RIEHL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} délégué titulaire à la communauté de communes les Châteaux

Election du 1^{er} délégué suppléant : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :
– M. Valentin RABOT : 19 voix

M. Valentin RABOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} délégué suppléant à la communauté de communes les Châteaux

Election du 2^{ème} délégué suppléant : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :
– Mme Fabienne VONTHRON : 19 voix

Mme Fabienne VONTHRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} déléguée suppléante à la communauté de communes les Châteaux

Election du 3^{ème} délégué suppléant : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

– M. Alain EHRET : 19 voix

M. Alain EHRET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} délégué suppléant à la communauté de communes les Châteaux

Election du 4^{ème} délégué suppléant : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

– M. Julien GUILLON : 19 voix

M. Julien GUILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} délégué suppléant à la communauté de communes les Châteaux.

Le Conseil Municipal désigne, suite au vote à bulletin secret, les délégués suivants :

- Délégués titulaires :

M. Raymond LEIPP

M. Roland SCHAFFNER

M. Bernard MARTIN

M. Julien RIEHL

-délégués suppléants :

M. Valentin RABOT

Mme Fabienne VONTHRON

M. Alain EHRET

M. Julien GUILLON

Et transmet cette délibération au président de la communauté de communes « les Châteaux ».

N°2012-05 : Désignation des délégués de la commune au SIVU du collège

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les délégués de la commune auprès du SIVU restant en fonction, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle désignation.

N°2012-06 : Désignation des délégués de la commune au Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud,

Le Conseil Municipal,

Désigne, à l'unanimité, pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud, les délégués suivants :

Titulaires

M. Raymond LEIPP

Monsieur Roland SCHAFFNER

Suppléants

M. Alain EHRET

M. Julien GUILLON

Et transmet cette délibération au président du Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud.

N°2012-07 : Composition des membres de la Commission d'appel d'offres de la commune

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le maire de la commune est membre de droit et président de la Commission d'appel d'offres.

En conséquence, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection d'un membre titulaire de la cette commission suite au décès de l'ancien maire, Monsieur Jean-Jacques FRITZ.

N°2012-08 : Composition du CCAS de la commune

Monsieur le maire rappelle la composition actuelle du CCAS de la commune et propose d'ajouter un membre supplémentaire au bureau du CCAS de la Commune qui sera ainsi composé de 7 membres.

Rappel de la composition actuelle

Nombre de membres : 6

Le Conseil Municipal réuni le 7 avril 2008, a procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres suivants :

Mme Simone WOLFER-FREPPPEL	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Corinne DROEHNLE-BREIT	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Fabienne VONTHRON	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0

Melle Sabrina MARTINO	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0
M. Roland SCHAFFNER	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Mme Anne COUPPIE	Vote : Pour 18	Contre 0	Abstention 0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter un membre supplémentaire au bureau du CCAS de la Commune qui sera ainsi composé de 7 membres. Il est dès lors procédé aux opérations de vote.

Election d'un membre supplémentaire :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Madame Anne ANKENMANN : Vote pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Anne ANKENMANN est déclarée élue en qualité de membre du CCAS de la commune.

N°2012-09 : Détermination de la composition des commissions communales

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la composition des commissions communales suivantes :

COMMISSION BUDGET-FINANCES ECONOMIE EDUCATION ET VIE ASSOCIATIVE :

Adjoint responsable : M. Roland SCHAFFNER

M. Raymond SCHWEITZER – M. Julien RIEHL – M. Alain EHRET – Mme Monique KLEISER – M. Bernard MARTIN – Mlle Sabrina MARTINO – M. Valentin RABOT

COMMISSION VIE COMMUNALE et CADRE DE VIE EQUIPEMENTS ET ENTRETIEN :

Adjoint responsable : M. Pierre BRAUN

M. Bernard MARTIN – M. Patrick KOCH – Mme Corinne DROEHNLE-BREIT – Mme Anne COUPPIE – M. Jean-Michel HENNINGER

COMMISSION CULTURE ET ANIMATION COMMUNICATION ET DIALOGUE :

Adjoint responsable : M. Pierre GILLERON

Mme Anne ANKENMANN – M. Julien RIEHL – Mme Monique KLEISER – M. Valentin RABOT – Mme Fabienne VONTRHON

COMMISSION SOLIDARITE - POLITIQUES SOCIALES ET VIE CITOYENNE :

Adjoint responsable : Mme Simone WOLFER-FREPPPEL

Mme Corinne DROEHNLE-BREIT – Mme Fabienne VONTHRON – Mlle Sabrina MARTINO – Mme Anne ANKENMANN – Mme Anne COUPPIE

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET MONDE RURAL CIRCULATION ET URBANISME :

Adjoint responsable : M. Julien GUILLON

M. Alain EHRET – M. Bernard MARTIN – M. Valentin RABOT – M. Jean-Michel HENNINGER – M. Patrick KOCH – M. Raymond SCHWEITZER

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

Les présidents de séance,

Bernard MARTIN



Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,



Sylvie STENGEL